



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

financement

Question écrite n° 75101

Texte de la question

M. Philippe Armand Martin attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargé des affaires européennes sur la recommandation formulée par la cour des comptes dans son rapport annuel de 2015 concernant la gestion, par la France, des fonds structurels européens et tendant à améliorer la formation et l'accompagnement juridique des agents chargés de la gestion, ainsi que des bénéficiaires, afin de diminuer le risque d'erreur. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend mettre en œuvre pour se conformer à la dite recommandation.

Texte de la réponse

Concernant la recommandation visant à améliorer la formation et l'accompagnement juridique des agents chargés de la gestion, ainsi que des bénéficiaires, afin de diminuer le risque d'erreur, les actions du programme « Europ'Act 2014-2020 » dont l'autorité de gestion est le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires permettront la formation des agents chargés de la gestion. Ces formations des agents peuvent être reproduites et démultipliées par les autorités de gestion car les kits de formation sont mis à disposition de tous. Les autorités de gestion sont responsables de la formation et de l'information des bénéficiaires. D'une façon générale, l'ensemble des acteurs (autorités de gestion, autorité de certification et autorité d'audit) ainsi que les départements ministériels en charge de la coordination des Fonds recherchent à la fois à sécuriser l'emploi des crédits publics européens et nationaux, à favoriser un bon rythme d'exécution des programmes et à simplifier l'accès des porteurs de projet aux fonds européens.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Armand Martin](#)

Circonscription : Marne (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75101

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : Affaires européennes

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 mars 2015](#), page 1399

Réponse publiée au JO le : [15 mars 2016](#), page 2156